

Sauvetage air-mer

[Français]

LES FINANCES

ON PROPOSE QUE LA CHAMBRE ÉTUDIE LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les ravages causés par l'inflation réduisent constamment le pouvoir d'achat réel des Canadiens, que les petits salariés et les défavorisés sont obligés de contracter des emprunts à des taux d'intérêt élevés, afin de résoudre leurs problèmes et joindre les deux bouts, et étant donné que le taux d'intérêt est vraiment trop élevé au Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre étudie dans les plus brefs délais la possibilité de réduire le taux d'intérêt au Canada.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE D'AFFECTATION D'APPAREILS DE SAUVETAGE AIR-MER DANS L'EST DE TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je prends aussi la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour soumettre à la Chambre une question urgente et pressante. Étant donné qu'il n'y a aucun groupe de sauvetage air-mer à Terre-Neuve, le dernier ayant été muté en Nouvelle-Écosse en 1964, compte tenu de la tragédie très récente dans laquelle deux pêcheurs se sont perdus sur la côte est de Terre-Neuve et qui a montré la nécessité d'un tel groupe dans notre province, et en raison du délai qu'il faut compter pour faire venir des secours de Nouvelle-Écosse, je propose, avec l'appui du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Qu'on ordonne au ministre de la Défense nationale d'affecter des appareils de sauvetage air-mer dans l'Est de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET D'INTERDICTION DE TOUTE HAUSSE DES INDEMNITÉS NON IMPOSABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Son urgence tient au fait qu'il serait souhaitable d'éclaircir un point, pour l'instant, incertain. Je propose donc, appuyé par le député de Waterloo-Cambridge (M. Salzman):

Que la Chambre invite le gouvernement à faire savoir sur-le-champ qu'il est disposé à proposer ou à accepter une modification au bill C-81 tendant à interdire toute hausse, en ce moment, des indemnités non imposables ainsi que des traitements des députés, des sénateurs et des membres du cabinet.

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43, ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES INTENTIONS DU CANADA QUANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE DE 200 MILLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai une motion à présenter aux termes de l'article 43 du Règlement. Dans son rapport, le groupe d'étude de la commission tripartite sur la gestion des océans met en garde contre le danger que des nations décident de ne pas attendre la conclusion d'un traité universel mais de recourir au lieu à des ententes entre elles, détruisant ainsi la raison d'être de la conférence.

● (1410)

Comme le Canada a négocié et signé des accords avec plusieurs pays sur l'administration des pêches, contrairement à l'avis de la commission, et comme de plus en plus de pays continuent de se montrer pessimistes quant à la conclusion d'un accord international sur une zone économique de 200 milles et comme un grand nombre d'entre eux prennent des mesures unilatérales, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse une déclaration à l'appel des motions pour exposer la position du Canada lors de la conférence sur le droit de la mer qui aura lieu en mars, pour faire part notamment de ses projets si aucun accord international n'était conclu, ce que personne, pas même le gouvernement n'espère plus.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.